

Présentation RIS-E



○RIS-E: Le relevé des actes pour un patient

QUAND PRODUIRE UN RIS-E ?

■ Activité externe :

Elle concerne un patient lorsqu'il n'est pas pris en charge par l'établissement dans un mode à temps plein ou à temps partiel

L'activité correspond à une

prise en charge effective de patients

il ne s'agit pas d'un relevé de la charge de travail

■ 5 types d'actes

LES TYPES D 'ACTES

- Entretien
- Démarche
- Groupe
- Accompagnement
- Réunion



**Ne sont relevés que quand
ils durent plus de 10 minutes**

ENTRETIEN



- Acte à visée diagnostique, évaluative ou thérapeutique
- Un patient identifié même lors de la présence de la famille ou de proches
- Plusieurs intervenants possibles
- Deux types d'entretiens
 - sans soins physiques
 - avec soins physiques

DEMARCHE



- Vise l'obtention d'un service ou d'un droit pour un patient qui n'est pas en état de le faire
 - patient identifié mais absent
- Un ou plusieurs intervenants
- Deux types de démarches
 - Avec déplacement
 - Sans déplacement

GROUPE



- Acte thérapeutique concernant ensemble plusieurs patients identifiés
- Il est prévu dans le projet de soin de chaque patient et ne se confond pas avec les animations et activités occupationnelles
- Il est mené par un ou plusieurs intervenants

ACCOMPAGNEMENT



- Acte de soutien de proximité, marquant la dépendance du patient
- Présence du patient
- Un ou plusieurs intervenants
- Peut occasionner un déplacement qui sera compté si il est effectué avec le patient

REUNION



- Acte exceptionnel dicté par l'état du patient
- Absence du patient
- Toujours plusieurs intervenants
- Ne pas confondre avec des réunions à caractère régulier concernant les projets de soins des patients ou les démarches de soins qui ne sont pas l'objet du recueil PMSI

LES REGLES DE RELEVÉ DE L'ACTIVITÉ EXTERNE (1)



- Acte de plus de dix minutes
- Pas de relevé pour un patient pris en charge simultanément dans une autre modalité de soins à temps plein ou partiel en psychiatrie dans l'institution
 - pas de RIS-E pendant une permission
 - RIS-E possible pendant une sortie d'essai
- Acte effectué par du personnel de la structure considérée

LES REGLES DE RELEVÉ DE L'ACTIVITÉ EXTERNE (2)

- Relever les actes effectivement accomplis dans les conditions d'organisation standard
- Relever l'activité réalisée et non l'activité prévue
- Ne pas relever les communication téléphoniques
 - sauf pour les démarches de plus de dix minutes
- Ne pas relever le temps de déplacement
 - sauf accompagnement et groupes lorsque l'on se déplace avec le ou les patient(s)

LES REGLES DE RELEVE DE L'ACTIVITE EXTERNE (3)

■ IDENTIFICATION DU PATIENT

- Désigner le patient pour les entretiens en présence de la famille ou de proches
- Pour plusieurs patients ensemble, relever un acte de groupe pour chaque patient

■ PRESENCE OU NON DU PATIENT

- En général, acte en présence du patient
- Peut se faire sans le patient mais à son nom avec la famille ou les proches
- Peut se faire sans le patient (démarche/réunion)

RIS-E :

ELEMENTS DU RECUEIL (1)

■ Communs avec RIS-H

- Identification
- Caractéristiques socio-démographiques
- Morbidité (réduit) : pas d'EGF ni ADL

→ Recueil une fois par an ou en cas de changement de caractéristiques

■ Propres à chaque acte

- Date de l'acte
- Type de l'acte
- Lieu de l'acte
- Total intervenants
- Nature intervenants
- Nombre de patients
- Durée de l'acte

RIS-E :

ELEMENTS DU RECUEIL (2)



- La date de l'acte : JJMMAAAA
- Le type d'acte
 - Entretien (E ou Es)
 - Démarche (D ou Dp)
 - Groupe (G)
 - Accompagnement (A)
 - Réunion (R)

RIS-E :

ELEMENTS DU RECUEIL (3.1)



- Lieu de l'acte
 - Liste de référence des lieux
 - à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement
 - permet de relever les domaines d'activités tels que activité en CMP, psychiatrie de liaison, urgences...
 - En cas de déplacement relevable, il convient de noter le lieu de départ de l'acte

RIS-E :

ELEMENTS DU RECUEIL (3.2)



Liste des lieux des actes pour le RIS-E

*(L01 à L03) Lieux hors lieu de séjour,
(mais gérés par l'Établissement)*

- **L01 C.M.P.**
- **L02 Centre de consultation externe (C.H.G.)**
- **L03 Centre d'accueil permanent (C.A.P.)**

RIS-E :

ELEMENTS DU RECUEIL (3.3)



Liste des lieux des actes pour le RIS-E
(L11 à L19) Lieux hors lieu de séjour,

- **L11 C.M.P.P.**
- **L12 École**
- **L13 PMI**
- **L14 Établissement Pénitentiaire**
- **L15 Domicile**

RIS-E :

ELEMENTS DU RECUEIL (3.4)

Liste des lieux des actes pour le RIS-E

(L11 à L19) Lieux hors lieu de séjour (suite),

- **L16 Substitut de domicile**
(dont Appartement protégé, Placement Familial social)
- **L17 Établissement social ou médico-social**
(IME, CAT, foyer occupationnel, maison de retraite....)
- **L18 Unité d'hospitalisation somatique**
- **L19 Unité d'Urgences (SATU, UPATOU, ...)**

RIS-E :

ELEMENTS DU RECUEIL (3.5)



Liste des lieux des actes pour le RIS-E

- *Lieu de séjour à temps-complet (L21 à L28)*
- **L21** Unité d'hospitalisation psychiatrique temps plein ou SMPR
- **L22** Centre de postcure
- **L23** Appartement thérapeutique
- **L24** Centre de crise
- **L25** Hospitalisation à domicile
- **L26** Accueil familial Thérapeutique
- **L27** Séjour Thérapeutique
- **L28** Autre lieu d'hébergement complet

RIS-E :

ELEMENTS DU RECUEIL (3.6)



Liste des lieux des actes pour le RIS-E

- *Lieu de séjour à temps-partiel (L31 à L35)*
- **L31** Unité d'hospitalisation spécifique de nuit
- **L32** Unité d'hospitalisation spécifique de jour
- **L33** Centre d'Accueil Thérapeutique à temps partiel
- **L34** Atelier thérapeutique
- **L35** Autre unité d'accueil à temps partiel

RIS-E :

ELEMENTS DU RECUEIL



- Nombre de patients
- Pour les groupes uniquement

RIS-E :

ELEMENTS DU RECUEIL (4)



■ Total intervenants:
un chiffre

■ noter les personnes qui
travaillent dans
l'établissement et sont
rémunérées par lui

■ Nature des intervenants

■ Corps médical (M)

■ Infirmiers (I)

■ Psychologues (P)

■ Assistants sociaux (A)

■ Rééducateurs (R)

■ Personnel éducatif (E)

■ Autres (X)

RIS-E :

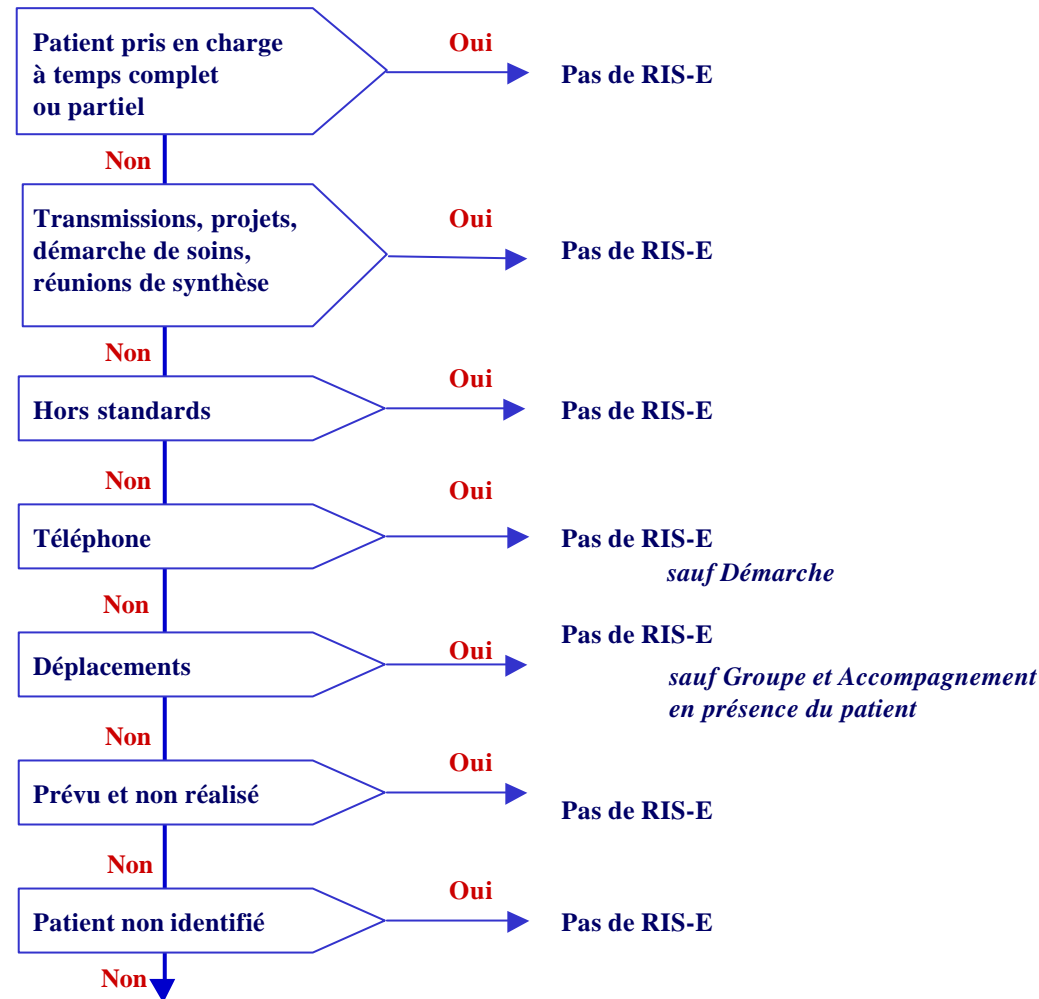
ELEMENTS DU RECUEIL (5)



- Actes de plus de 10 minutes
- Arrondir au quart d'heure (*-10 mn et +5mn*)
- Le temps passé au téléphone ne compte pas (*sauf démarches de plus de 10 mn*)
- Le temps de déplacement n'est pas compté *sauf groupe et accompagnement en présence du patient*

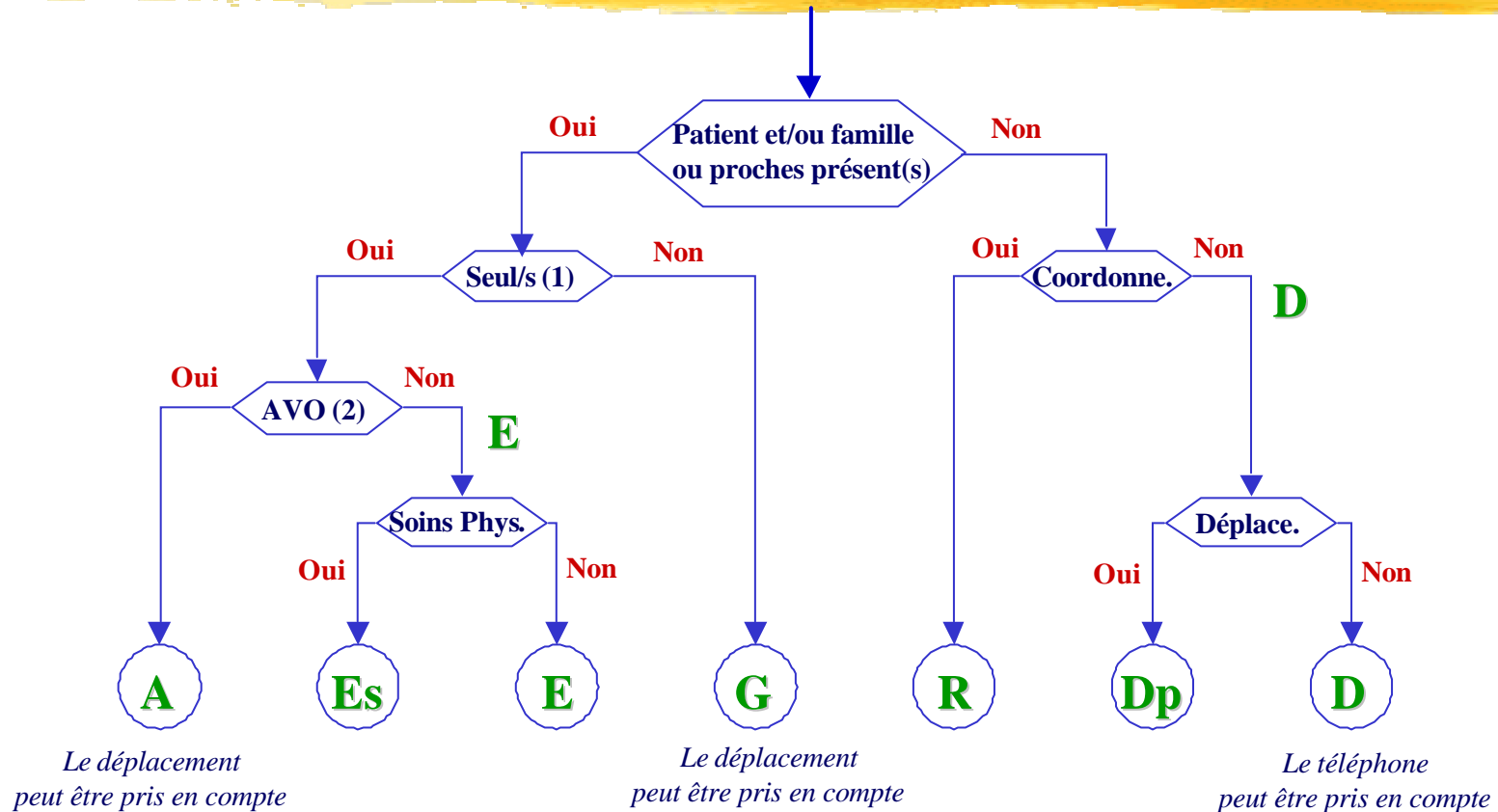
RIS-E SYNTHESE

ARBRE DE DECISION (1)



RIS-E SYNTHESE

ARBRE DE DECISION (2)



(1) Seul(s): le patient et ou ses aidants naturels sont vus seul ou seuls

(2) AVO: Accomplissement d'Actes de la Vie Ordinaire

Coordonne: action visant à la coordination des soins